Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 029-212901102-20260314-3_2026CCAS-DE

MAIRIE DE LANGOLEN

DELIBERATION DU CCAS (3-2026)

L'an deux mil vingt six, le quatorze mars à onze heures trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de LANGOLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-René CORNIC, Maire.

Nombre de membres en exercice : neuf

Date de convocation du CCAS : 9 mars 2026

Présents : M Jean-René CORNIC, Mme Anne ROIGNANT, Mme Céline CALVAR, Mme Anne JOURNAUX , Mme Sandrine LE MOIGNE et Mme Christine GAUNAND PENNANEAC'H

Absentes : Mme Marie Annick PERON, Mme Monique KERJOSE et Mme Mary BENVENUTI.

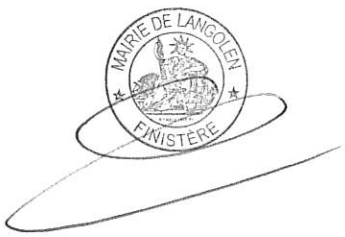
Mme Anne ROIGNANT a été élue secrétaire.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Le CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de voter la subvention suivante :

- Secours Catholique : 300 €

Pour copie conforme,
Le Président,
Jean René CORNIC



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Finistère
et publication ou notification du 17 mars 2026